



# Mercredis de janvier à Juillet 2025

Ouverture  
des inscriptions

Jeudi 28 novembre à 8h45

CENTRE DE LA BERGUE  
422 route de Thonon  
74380 CRANVES-SALES  
04.50.39.30.37 / [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com)  
[www.labergue.fr](http://www.labergue.fr)

Accueil des enfants nés  
entre 2011 et 2022  
(et ayant 3 ans révolus lors du  
premier mercredi)

# Fonctionnement du centre les mercredis

Le mercredi, les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée selon les modalités suivantes :

## - *En journée complète :*

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30
- OU**
- arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

## - *En demi-journée matin sans repas :*

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30
- OU**
- arrivée en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

## - *En demi-journée après-midi sans repas :*

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30
- OU**
- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après)

## Horaires du secrétariat

### En dehors des vacances scolaires :

- Lundi de 14h à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h

### Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

# Arrivée et départ

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit :

- directement au centre (entre 7h30 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir)
- au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous)

Les enfants inscrits au car devront impérativement être au **même arrêt matin et soir pour tous les mercredis du mois**. Il ne sera pas possible de déposer ou de récupérer votre enfant directement au centre.

## Arrêts de car

	Matin	Soir
<b>ETREMBIERES</b> - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle	8h10	18h20
<b>GAILLARD</b> - Devant l'Eglise - Rue de La Libération	8h20	18h10
<b>AMBILLY PAIX</b> - Arrêt de bus TAC « La Paix » (en face du stade)	8h30	18h00
<b>CENTRE ANNEMASSE</b> - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin	8h45	17h45
<b>HUTINS</b> - Ecole des Hutins- Arrêt de bus TAC « Annexion »	8h55	17h35
<b>LIVRON</b> - Pharmacie de Livron - Arrêt de bus TAC « Charcot »	9h05	17h25
<b>SOUS CASSAN</b> - Devant l'école Camille Claudel - Rue de Romagny	9h15	17h15
<b>VILLE LA GRAND</b> - Arrêt TAC « Collège P. Langevin » - Rue de la Pottière	9h25	17h05
<b>VETRAZ</b> - Parking route de Hauteville (où se trouvent les containers)	8h45	17h25
<b>CRANVES SALES</b> - Devant le collège	8h10	17h50
<b>SAINT CERGUES</b> - Parking du Casino Shop	8h25	17h35
<b>MACHILLY</b> - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons	8h35	17h25
<b>JUVIGNY</b> - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
<b>LUCINGES</b> - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
<b>BONNE</b> - Devant La Poste	9h15	16h45

# Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront pour tous les mercredis du mois (hors vacances scolaires) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les mercredis de janvier à juillet 2025, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **jeudi 28 novembre à 8h45**, en vous connectant sur **www.labergue.fr**

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

**IMPORTANT** : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard **sous 5 jours ouvrés** soit :

- par email à [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com)
- par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis **sous 7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.

**ATTENTION** : les séjours réservés mais non validés entraîneront la suppression des inscriptions et du compte internet pour une durée d'un an.

## NOUVELLE ANNEE = NOUVEAU DOSSIER

### Documents obligatoires à transmettre (même pour les enfants ayant déjà fréquenté le centre !)

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur [www.labergue.fr](http://www.labergue.fr) dans la rubrique "infos d'inscription"), dûment complétées et signées
- La copie du carnet de vaccinations de l'enfant (le DTP est obligatoire)
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) **du foyer** ou une attestation de quotient familial de la CAF
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Les copies des pages "parents" et "enfants" du livret de famille

#### Frais de dossier

(valable pour toute première inscription de l'année civile)

**1 enfant : 19,35 €**

**2 enfants : 26,60 €**

**3 enfants et + : 31,30 €**

# Tarifs 2025\*

\*sous réserve de validation du Conseil Communautaire du 27 novembre

Quotient familial	Tarifs pour les habitants d'Annemasse Agglo**		Tarifs pour les habitants des autres communes	
	Journée	1/2 journée sans repas	Journée	1/2 journée sans repas
Entre 0 et 800 €	12,15 €	6,08 €	31,30 €	15,65 €
Entre 801 et 1200 €	13,85 €	6,92 €	33,35 €	16,68 €
Entre 1201 et 1600 €	17,60 €	8,80 €	36,35 €	18,18 €
Entre 1601 et 2000 €	20,80 €	10,40 €	38,90 €	19,45 €
Entre 2001 et 2500 €	24,45 €	12,23 €	41,90 €	20,95 €
Entre 2501 et 3000 €	28,10 €	14,05 €	44,45 €	22,23 €
Entre 3001 et 3500 €	31,55 €	15,78 €	48,95 €	24,48 €
Entre 3501 et 4000 €	35,45 €	17,73 €	52,55 €	26,28 €
Entre 4001 et 4500 €	39,15 €	19,58 €	56,65 €	28,33 €
Sup. ou égal à 4501 €	43,05 €	21,53 €	60,75 €	30,38 €

\*\*Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-La-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly

## Comment trouver votre quotient familial ?

- Demandez votre attestation de QF directement auprès de votre CAF ou sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Calculez votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

**Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nombre de parts**

Le revenu fiscal de référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et Les parts des 2 avis.

**Attention** : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne ne justifiant pas son quotient familial